

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 20 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 14/06/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Nadine MICHON, M. Loïc BOUCHARD, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Françoise BRESSON, Mme Isabelle ADELIN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER, Laëtitia PONGE, Mathieu DESBAT, Jérôme ÉCOCHARD

Absents excusés : M. Alain NODIN (pouvoir donné à Pierre-Jean LIOBARD)
M. Jean-Baptiste PAULIN (pouvoir donnée à Mathieu DESBAT)
M. Aymeric TEVISSEN (pouvoir donné à Marie-Charlotte HÉRITIER)
Mme Sandrine VÉNÉRUSO (pouvoir donné à Jérôme ÉCOCHARD)
M. Olivier PASQUAL (pouvoir donné à Françoise BRESSON)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 11 votants : 16

→ Secrétaire de séance : Nadine MICHON

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 21 mai 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

VOIRIE

Convention de servitudes avec ENEDIS

Mme le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS sollicite la commune pour mettre en place une convention de servitudes pour établir à demeure une ligne électrique souterraine de 400 volts sur la parcelle A 1398, propriété communale (lieu-dit Les Prés Secs).

L'objectif de cette ligne est la pose de bornes électriques sur le parking de Mac Donald's ; cela nécessite ainsi de tirer une ligne du transformateur situé chemin des Prés Secs jusqu'à la parcelle A 1593 (propriété de Mc Donald's) en traversant la parcelle communale A1398 (chemin).

Une canalisation sera établie sur une bande de 3m de large (dont distance où il ne sera pas possible de prévoir des plantations) et une longueur totale d'environ 10 mètres.

La convention proposée par Enedis prévoit une indemnité unique et forfaitaire à titre compensatoire de 20 €.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

① RENOUVELLEMENT de la CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

Mme le Maire fait retour de la demande de Mme Sylvie JOVILLARD (Vice-Président de la CCBPD en charge de la petite enfance) concernant le renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF.

Qu'est-ce qu'une CTG ?

C'est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place par les habitants des territoires. En l'occurrence, la CCBPD est concernée par cette convention pour la gestion des centres de loisirs et crèches présents sur notre territoire.

3 Axes et 11 objectifs sont proposés par la CCBPD :

- **Axe 1 - Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité**
 - Objectif 1 - Rester à l'écoute des besoins du territoire pour adapter l'offre d'accueil petite enfance et enfance
 - Objectif 2 - Soutenir et accompagner la fonction parentale
 - Objectif 3 - Favoriser l'inclusion des enfants porteur d'un handicap
 - Objectif 4 - Respecter l'environnement
 - Objectif 5 - Enrichir et accompagner la montée en compétences de nos équipes professionnelles
 - Objectif 6 - Optimiser et améliorer la communication et l'interconnaissance des dispositifs.
- **Axe 2 - Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PeDT (projet éducatif territorial) intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire**
 - Objectif 7 : Développer une dynamique collective et optimiser l'information, la communication et le recrutement

- Objectif 8 : Renforcer la mise en réseau et la promotion des " promeneurs du net" en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales
- Objectif 9 : Favoriser les actions autour du mieux vivre ensemble et des valeurs citoyennes
- **Axe 3 - Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire**
 - Objectif 10 : Contribuer à la réflexion et aux actions incitatives favorisant les mobilités douces
 - Objectif 11 : Lutter contre l'isolement social des parents, jeunes et seniors

En amont de la validation de cette convention territoriale globale entre la CCBPD et la CAF, il est demandé aux communes de la signer pour approbation.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 ASSUJETTISSEMENT à la TVA du BUDGET ANNEXE ANTOINE BADARD

Le SGC de Villefranche sur Saône informe la mairie de la nécessité d'assujettir le budget Antoine Badard à la TVA du fait du champ d'application des activités qui seront réalisées par la collectivité notamment la vente du terrain jouxtant la nouvelle voirie.

Le principe d'assujettissement est le suivant : toutes activités réalisées ne constituant pas un service public et pour lesquelles la collectivité n'agit pas en tant qu'autorité publique, relèvent de la TVA.

Ainsi, l'opération de revente du terrain qui longera la nouvelle voirie Antoine Badard entre dans le champ d'application de la TVA puisqu'aucun service public n'y sera développé. La municipalité envisage l'implantation d'une maison médicale qui sera directement financée par les professionnels de santé qui souhaiteront s'y installer. Cela relève donc du secteur privé.

Par conséquent, cet assujettissement à la TVA concernera la totalité des dépenses et recettes de ce budget annexe depuis sa création.

Cette démarche requière donc une délibération pour que les services de la Trésorerie de Villefranche puissent mettre en place les formalités nécessaires à cet assujettissement.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Mme le Maire rappelle que pour déposer des demandes de subventions auprès des instances territoriales (Département/Région), il est nécessaire que les membres du conseil municipal donnent leur accord sur les montants à engager des travaux ou acquisitions concernés.

Sur proposition de la commission voirie, Mme le Maire indique que les travaux de sécurité suivants peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour un montant total HT 16 384 € :

- Aménagement des feux tricolores Place des Ponts : 4 780 € HT
- Pose de 2 coussins lyonnais sur la RD385 : 11 604 € HT

L'aide prévisionnelle maximum du Département pouvant être envisagée se monte à 80 % des dépenses, soit un montant de 13 107 €.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AURA :

Plusieurs projets de travaux budgétisés par la commune, ci-après exposés, peuvent entrer dans le champ des aides attribuées par la Région AURA.

4-1 INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LES ESPACES PUBLICS

Dans le cadre de l'élargissement progressif de ses installations de systèmes de vidéoprotection, la municipalité a projeté l'installation de caméra et bornes de vidéoprotection entre les deux principaux points de vigilance suivants : le carrefour des Ponts et celui situé à hauteur des rues Mazard/Verchères. Cette caméra couvrira également un arrêt de bus des cars de la Région ; ce qui permettra de renforcer la sécurité sur la commune.

Le coût estimatif se monte globalement à 7 084 € HT et un financement de la Région à hauteur de 50 % peut être envisagé.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4-2 AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT MODE DOUX

Dans le cadre du contrat de Région Bonus Ruralité, la Région AURA souhaite conforter son soutien et intervenir en accompagnant les communes qui souhaitent investir notamment dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi l'aménagement d'un cheminement mode doux, partant de l'impasse du Maligneux (à hauteur de la Tablee Médiévale) jusqu'au sentier du Picalet, est envisagé par l'assemblée.

Cette mise en place pourra se faire après acquisition partielle de la parcelle n° B119 L'installation d'un éclairage public reste à être étudiée en concertation avec le SYDER. Afin d'assurer la sécurité des piétons et vélo dans leurs déplacements, ce cheminement sera aménagé en « concassé » 0/20 sur une longueur de 230 m et largeur de 2ml.

Ce projet s'inscrit dans le contexte actuel de préoccupations environnementales, de santé publique et de recherche de qualité de vie. Les modes actifs comme la marche à pied et le vélo trouvent leur pertinence dans une mobilité durable et accessible. La création de ce sentier entrer dans les critères d'attribution du contrat de Région Bonus Ruralité et peut donc faire l'objet d'une demande de subvention.

Le coût estimatif se monte globalement à 16 445 € HT et un financement de la Région peut être envisagé à hauteur de 40 %.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4-3 INSTALLATION DE JEUX PARC DES VERCHÈRES

Toujours dans le cadre du contrat Région Bonus Ruralité, Mme le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé pour l'installation de nouveaux jeux dans l'Aire de jeux du Parc des Verchères.

Il est prévu l'installation de 2 structures adaptées aux enfants souffrants de handicaps âgés entre 2 et 8 ans.

Le coût estimatif se monte globalement à 14 379 € HT et un financement de la Région à hauteur de 40 % peut être envisagé.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

✿ DÉCISION DU MAIRE :

Dans le cadre de ses délégations accordées par le conseil municipal, Mme le maire informe l'assemblée de sa décision concernant la mise en place d'un bail professionnel « précaire » au profit d'un professionnel de santé à compter du 27/08/2024 pour la location d'un local de 18 m² situé dans la maison de l'Europe. Le loyer notifié dans cette décision est de 300 €/mois. Ce bail sera renouvelable par tacite reconduction et établi à titre provisoire dans l'attente de la construction de la maison médicale Rue Antoine Badard.

✿ INFORMATION PRÉFECTURE :

Suite à l'enquête publique relative au projet de suppression du passage à niveau n°75 reliant l'impasse de Trémagnard au le village de Civrieux, la préfecture nous informe des conclusions du commissaire enquêteur qui a rendu un avis favorable sans réserve ni recommandation à la fermeture de ce PN 75 piéton.

Un arrêté préfectoral actant cette suppression va nous parvenir prochainement. Pour fermer définitivement ce passage, un grillage sera mis en place par la SNCF en lieu et place des portillons.

✿ REMERCIEMENT DE L'UNICEF

Mme le Maire fait lecture d'un mail de remerciements reçu de la référente UNICEF sur notre secteur suite au concert qui a eu lieu à la salle des fêtes de Civrieux d'Azergues le vendredi 07 juin en vue de récolter des fonds.

Mme le Maire se félicite du succès de cette action et remercie tous ceux qui ont participé à cet évènement.

✿ RETOUR SUR LE DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ANNÉE

Mme Adeline fait un retour sur le dernier conseil d'école de l'année 2023/2024 :

- L'effectif attendu pour l'année scolaire 2024/2025 est à ce jour de 136 élèves répartis sur 6 classes. Les enseignants présents cette année seront tous en place l'année prochaine.
- Mme Provian remercie la municipalité pour les investissements validés et d'ores et déjà installés (mini PC réactualisés, vidéoprojecteur et tableau blanc, baie de brassage modifiée.
- En ce qui concerne la gestion du périscolaire, une agente communale, intervient depuis cette année auprès des enfants et parents en tant que médiatrice. Cette 1^{ère} année a permis de constater que ce rôle est primordial, notamment dans la gestion de la discipline et des exclusions des enfants perturbateurs du périscolaire. De bons retours ont été formulés par les parents d'élève sur l'ensemble de la gestion du périscolaire.
- La kermesse aura lieu samedi 22 juin sur le thème des JO

✿ POSE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE RUE DES ÎLES

M. Bouchard souhaite compléter ses propos tenus lors de la réunion du conseil municipal du 21 mai dernier. En effet, il avait évoqué les travaux rue des îles relatifs à la pose d'une canalisation d'eau potable, qui n'a pas eu les autorisations nécessaires par les consorts Chapuis pour que cette intervention de raccordement rue des Rivières puisse de nouveau passer par leur parcelle conformément aux anciens accords verbaux passés. Ainsi, ces travaux supplémentaires, générés par le contournement de cette parcelle, ont occasionné un surcoût conséquent de 32 715 €.

✿ POINT SUR LA DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

M. Bouchard remercie tous les élus qui ont participé à la remise des 199 composteurs. Une 2^{ème} vague de distribution sera programmée ultérieurement en fonction des disponibilités de la CCBPD.

✿ DON DE BOIS

M. Desbat fait un retour sur la matinée « don de bois » qui a eu lieu samedi 15 juin sur inscription au préalable. Cette distribution a eu un franc succès car 20 personnes (nombre limité par ½ journée) ont pu bénéficier de ce bois. Une seconde ½ journée sera très certainement programmée pour répartir le bois restant sur les 8 familles qui s'étaient inscrites plus tardivement.

✿ AIRE DE JEUX

M. Desbat indique que de nouveaux jeux vont être installés, mi-juillet, Parc des Verchères adaptés aux enfants souffrant de handicap. Il est prévu de planter des arbres cet hiver pour que cette zone soit ombragée.

✿ FESTIVAL DE MUSIQUE DU 25/05/2024

Françoise Bresson fait un retour sur le festival de musique organisé par la municipalité le 25 mai dernier avec la succession de 4 groupes de musique. Cet évènement s'est tenu au Parc des Verchères. Cet après-midi fut très apprécié par tous les participants et a drainé beaucoup de monde.

Plus tôt dans l'après-midi, les élus ont accueilli les nouveaux arrivants ainsi que les bébés nés en 2023 où un poncho éponge, floqué au logo de la commune, leur a été remis. De plus, faits exceptionnels, 3 enfants sont nés à Civrieux d'Azergues entre 2022 et 2023 et pour marquer ces évènements, 3 arbres ont été plantés en leur nom avec mention de leur prénom sur une plaque apposée sur chaque arbre. Les parents ont été ravis de ces instants d'échanges et rencontres et ont chaleureusement remercié la municipalité.

Mme Bresson a conclu son intervention en remerciant toutes les associations qui ont activement participées à cet évènement.

Loïc Bouchard remercie également les communes de Belmont d'Azergues et St Jean des Vignes pour le prêt de leur podium.

✿ **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)**

Nadine Michon indique que le dernier CME avant les vacances d'été est programmé le lundi 1^{er} juillet 2024 au cours duquel les enfants planifieront et organiseront le troc de jouets qu'ils souhaitent mettre en place en date du 31/08/2024. La création de boîtes à livres sera également à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20H10

Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON

Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER

